

Préparation saison 2018 - Manifestations sportives

Rappel de la méthode d'élaboration des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 et Réserve dans les Gorges de l'Ardèche

La saison 2018 arrivant à grand pas et étant nombreux à nous solliciter en amont lors de l'élaboration de vos manifestations sportives, il nous semble important de vous guider et vous accompagner dans vos démarches. Les objectifs étant de mieux vous faire connaître les enjeux mais aussi les obligations administratives et réglementaires selon le type de milieu traversé.

Aussi, lorsque votre manifestation sportive est soumise à déclaration ou autorisation selon le code du sport, **le délai d'instruction** du dossier complet en Préfecture est de **2 à 3 mois**. Il est fortement recommandé de nous **solliciter le plus à l'amont possible de ce dépôt** (soit au minimum 2 à 3 semaines précédentes). En effet, ce dossier comprend obligatoirement une étude d'incidences au titre de Natura 2000 et/ou de la Réserve Naturelle, conformément au cadre légal. Elle permet de vérifier la compatibilité de votre projet au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000 et de la Réserve.

Nous vous apportons un appui technique afin de mieux appréhender les enjeux faune/flore de ces espaces protégés et leurs contraintes réglementaires. Pour les cas particuliers (nouvelles manifestations ou changement de parcours, épreuves exceptionnelles...), nous vous proposerons une note technique adaptée à votre projet et qui sera transmises à la DDT.

Suite à ce travail, vous devrez transmettre l'évaluation avec le dossier global d'autorisation/déclaration de la manifestation à la Préfecture, **avec en copie le SGGA**.

Pour les manifestations annuelles, nous vous rappelons bien que nous devons chaque année être sollicité, même si les tracés n'évoluent que très peu. En effet, dans le cadre de nos suivis scientifiques, les sites de nidifications des rapaces peuvent évoluer chaque année, par exemple 2017 est exceptionnelle pour le Vautour percnoptère (4 couples nicheurs sur le territoire des Gorges de l'Ardèche).

Pour plus de renseignements :

Si votre manifestation concerne la Réserve Naturelle : Romain FRANQUET –
Nouveau Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche –
r.franquet@gorgesdelardeche.fr

Si votre manifestation concerne le site Natura 2000 : Laura DOUARD - Chargée de
mission Natura 2000/ENS en charge des études d'incidences –
j.chasson@gorgesdelardeche.fr

Documents téléchargeables :

Formulaires études incidences Natura 2000 et Réserve

- sur le site internet du SGGA : <http://www.gorgesdelardeche.fr/>
Le syndicat en action/Natura 2000/Les outils Natura 2000

Réalisation de cartes des tracés avec les périmètres des zones protégées :

- <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>
- <http://www.openrunner.com/>

Carte des zonages des sites de nidification et périodes sensibles des rapaces :

- sur le site internet du SGGA : <http://www.gorgesdelardeche.fr/>
Le syndicat en action/Natura 2000/Les outils Natura 2000

Document unique de gestion

- sur le site internet du SGGA : <http://www.gorgesdelardeche.fr/>
Le syndicat en action/Natura 2000/Document Unique de Gestion

